

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 42
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

Le jeudi 11 décembre 2025 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 4 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mrs COIGNARD, PELLOQUIN, LEROUX, Mme CHOPIN, Mr BEUCHER, Mmes PINÇON, LECOURT, MELOT-RAYNAL, Mrs PERRIER, BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame LECHAT pouvoir à Madame CORMIER
Madame OZILLE pouvoir à Madame CHOPIN
Monsieur LUCAS pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Madame LEFEUVRE pouvoir à Madame PINÇON
Madame PARIS pouvoir à Madame MELOT-RAYNAL
Monsieur MORIN pouvoir à Monsieur BEUCHER
Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur COIGNARD
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame DUVAL pouvoir à Madame LECOURT
Madame MILLE pouvoir à Monsieur PERRIER

Absents excusés : Messieurs BENOIST, PIGNÉ et Madame RIAUTÉ.

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 6 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 07/11/2025 au 11/12/2025

1. Affectation des propriétés communales : néant

2. Tarifs : néant

3. Emprunts :

Rénovation de la résidence Les Rosiers : 600 000 € sur 15 ans au taux de 2,30% auprès de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel

Monsieur TRIQUET : le taux de 2,30 % est un taux variable, c'est le taux du livret A + 0,6%, c'était la meilleure proposition que nous avons reçue. Les taux fixes étaient entre 3,80 et 3,97%, sachant que l'historique du taux du livret A montre que sur les 20 dernières années, il est passé, seulement sur une période de 6 mois, au-delà de 3,5%.

4. Marchés publics :

MARCHE	ENTREPRISE	ADRESSE	DESIGNATION	MONTANT TTC
Procédure adaptée	SARL MCM	ZA La Pécardière – 72450 MONTFORT LE GESNOIS	Lot 1 : Désamiantage – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	9 288,00 €
Procédure adaptée	SAS PREVOSTO	20 Boulevard Volney – 53000 LAVAL	Lot 2 : Démolition – maçonnerie – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	167 890,00 €
Procédure adaptée	SAS COURCELLE	ZI Sud – 6 Boulevard des Grands Bouessays – 53960 BONCHAMP LES LAVAL	Lot 3 : Charpente – Ossature bois – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	163 779,36 €
Procédure adaptée	LUCAS REHA	44 rue Marcellin Berthelot – 53000 LAVAL	Lot 4 : ITE – Bardage brique – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	491 092,24 €
Procédure adaptée	SBEM	9 rue du Châtelier – 53940 SAINT BERTHEVIN	Lot 5 : Etanchéité – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	88 473,60 €
Procédure adaptée	SAS GUYON ALU METAL	ZA de la Chambrouillère – 53960 BONCHAMP LES LAVAL	Lot 6 : Serrurerie – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	63 614,40 €
Procédure adaptée	SAS GUYON ALU METAL	ZA de la Chambrouillère – 53960 BONCHAMP LES LAVAL	Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	442 046,28 €
Procédure adaptée	EURL MARTIAL GAUTEUR	13 rue de la Chambrouillère – 53960 BONCHAMP LES LAVAL	Lot 8 : Menuiseries intérieures – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	46 217,98 €
Procédure adaptée	SARL MF2P	27 rue Félix Marchand – 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE	Lot 9 : Plâtrerie – Isolation – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	28 539,42 €

Procédure adaptée	SARL LUCAS LAVAL	27 rue Marcellin Berthelot – 53000 LAVAL	Lot 10 : Peinture – Sols souples – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	40 687,49 €
Procédure adaptée	EIFFAGE ENERGIE SYSTEME MAINE BRETAGNE	8 Boulevard de Buffon – 53810 CHANGE	Lot 12 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation – Rénovation de la résidence autonomie Les Rosiers	446 773,98 €
Procédure adaptée	SAS EUROVIA ATLANTIQUE	20 rue de Bel Air – BP 10205 – 44472 CARQUEFOU CEDEX	Travaux de requalification des espaces publics du Quartier des Fleurs	899 724,53 €
Procédure adaptée	ANTOINE GICQUEL	7 rue Victor Boissel – 53000 LAVAL	Maîtrise d’œuvre pour l’extension de la maison médicale de BONCHAMP	46 500,00 €
Procédure adaptée	SAS REMON	La Charmille – 53260 PARNE SUR ROC	Entretien des accotements des chemins communaux et bassins d’orage pour les années 2025 à 2027	25 658,40 €
Procédure adaptée	LEUDIERE PRESTATION SERVICES	10 Chemin de la Meignannerie – 53000 LAVAL	Balayage mécanisé de la voirie commune de BONCHAMP	10 542,40 €
Procédure adaptée	LEROY PAYSAGES	Le Theil – Rue Ferdinand Buisson – 53810 CHANGE	Lot 1 : Secteur Nord Est - Entretien des espaces verts de la commune de BONCHAMP	60 694,80 €
Procédure adaptée	LEROY PAYSAGES	Le Theil – Rue Ferdinand Buisson – 53810 CHANGE	Lot 3 : Secteur Ouest – Entretien des espaces verts de la commune de BONCHAMP	65 650,80 €
Procédure adaptée	LEROY PAYSAGES	Le Theil – Rue Ferdinand Buisson – 53810 CHANGE	Lot 4 : Secteur Nord Ouest – Entretien des espaces verts de la commune de BONCHAMP	57 571,92 €
Procédure adaptée	FOURRIER PAYSAGE	2 Bis Route du Mans – 53960 BONCHAMP LES LAVAL	Lot 2 : Secteur Sud – Entretien des espaces verts de la commune de BONCHAMP	77 465,45 €

- Décision de virement de crédits n°2 pour un total de 151 000 €

Monsieur TRIQUET : il s’agit d’une demande de la Trésorerie du compte 231 au compte 213, c’est une adaptation de la nomenclature.

5. Louage de choses : néant
6. Contrats d’assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d’enseignement : néant

13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
10/11/2025	ZD 0013	2 021 500 €	Renonciation
14/11/2025	ZE 0079	220 000 €	Renonciation
14/11/2025	AN 0168	210 000 €	Renonciation
17/11/2025	ZE 0230	201 930 €	Renonciation
17/11/2025	AK 0285	235 000 €	Renonciation
17/11/2025	AI 0367	180 000 €	Renonciation
20/11/2025	AD 0051	160 000 €	Renonciation
29/11/2025	AH 0019	169 000 €	Renonciation

Monsieur PERRIER : à quoi correspond le premier droit de préemption de 2 021 500 € ?

Monsieur POISSON : il s'agit du terrain de Bâti aménagement au Plessis Sauvage.

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme :

- PC 53 034 2500012 du 02/05/2025 : Rénovation énergétique de la résidence autonomie Les Rosiers et création d'un préau. Démolition partielle de la verrière.
- PC 53 034 2500012 M01 du 25/09/2025 : Modification de l'aspect de finition de deux des façades de la résidence autonomie Les Rosiers
- PC 53 034 2500027 du 25/09/2025 : Extension de la maison médicale

Nomination des agents recenseurs et rémunération

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Un recensement général de la population est organisé sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026. Aussi, est-il nécessaire de créer 11 postes d'agents recenseurs et de fixer les conditions de rémunération de ces derniers, à savoir :

- par bulletin individuel : 1,60 €
- par feuille de logement : 1,10 €
- par dossier d'immeuble collectif : 1,00 €
- par bordereau de district : 9,00 €
- par séance de formation : 35,00 €

Il vous est proposé :

- d'accepter la création de 11 postes d'agents recenseurs ainsi que les conditions de rémunération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : plusieurs agents recenseurs sont déjà référent de quartier.

Monsieur PERRIER : je m'interroge sur l'appel à candidature.

Monsieur POISSON : certains agents avaient déjà réalisé le recensement de 2020 et certains sont venus spontanément à la mairie. Nous avons également relayé l'information sur les réseaux.

Monsieur PERRIER : combien de personnes ont postulé ?

Monsieur POISSON : une quinzaine, deux n'ont pas été retenus car ils ne pouvaient pas être présents à la formation obligatoire.

Attribution du nom de l'école maternelle publique

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

La présente délibération a pour but d'attribuer un nom à l'école maternelle publique située rue de la Perrière.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa premier « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Aussi, après accord du conseil d'école, il est proposé au Conseil Municipal :

- de baptiser l'école maternelle publique « école maternelle Bono Campo »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : école Bono Campo maternelle est déjà l'utilisation la plus fréquente même au niveau de l'Académie. L'école a un projet artistique pour refaire un panneau en mosaïque avec le nom de l'école et enlever l'ancien qui date de 1977.

Tarifs restauration scolaire-Graines de Malice-activités Maison des Sports et de la Jeunesse

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-Jeunesse-Vie scolaire-Affaires sociales, expose le rapport suivant :

A compter du 1^{er} janvier 2026, la grille tarifaire constituée de 7 tranches pour les habitants de Bonchamp et les familles quel que soit leur lieu de résidence dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS ainsi que de deux tarifs majorés pour les familles résidant hors commune, est établie comme suit :

Tranche A : $QF \geq 1950$

Tranche B : QF de 1431 à 1949

Tranche C : QF de 1151 à 1430

Tranche D : QF de 1001 à 1150

Tranche E : QF de 841 à 1000

Tranche F : QF de 571 à 840

Tranche G : $QF \leq 570$

Tranche H : habitants hors Bonchamp $QF \geq 1950$

Tranche I : habitants hors Bonchamp $QF \leq 1949$

Le quotient familial est établi selon les critères et le mode de calcul arrêtés par la Caisse d'Allocations Familiales au 1^{er} janvier de chaque année.

A la demande des intéressés, une révision du quotient familial pourra également se faire au 1^{er} septembre.

En cas de non production des documents justifiant les ressources du redevable, il sera fait application du tarif de base, soit la tranche A.

Suite à la réunion conjointe de la commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales, il est décidé d'appliquer une augmentation de 1,5 % pour l'ensemble des tranches à compter du 1^{er} janvier 2026.

Restauration scolaire	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp	Tarif I Hors Bonchamp
Adulte	10,51 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Stagiaire	7,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Enfant	5,44 €	5,23 €	5,04 €	4,54 €	3,97 €	3,36 €	2,90 €	6,74 €	6,35 €

Graines de Malice	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp	Tarif I Hors Bonchamp
Accueil matin ou soir	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	7h-8h30 16h30-19h15	8h-8h30 16h30-17h30	7h-8h30 16h30-19h15
Accueil mercredi midi	2,81 €	2,26 €	2,69 €	2,17 €	2,59 €	2,09 €	2,34 €	1,88 €	2,04 €
	1,47 €	1,41 €	1,37 €	1,24 €	1,06 €	0,89 €	0,78 €	1,81 €	1,70 €

Graines de Malice et Animations Maison des Sports et de la Jeunesse

	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp	Tarif I Hors Bonchamp
Pass activité 2H	3,45 €	3,31 €	3,19 €	2,87 €	2,52 €	2,12 €	1,83 €	4,18 €	3,96 €
½ journée	6,90 €	6,63 €	6,38 €	5,74 €	5,04 €	4,23 €	3,65 €	8,36 €	7,92 €
Journée complète	12,14 €	11,65 €	11,24 €	10,10 €	8,84 €	7,45 €	6,44 €	14,79 €	13,96 €

Kid'Eveil forfait annuel	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G	Tarif H Hors Bonchamp	Tarif I Hors Bonchamp
	57,05 €	54,78 €	52,70 €	47,46 €	41,55 €	34,97 €	30,27 €	68,64 €	64,76 €

- Maison de la Jeunesse : forfait annuel 15 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame CORMIER : la commission a décidé une augmentation de 1,5% sur l'ensemble des tarifs. Un nouveau tarif pour les pass activités d'une durée de 2H a été ajouté pour la maison des sports et de la jeunesse.

Monsieur PERRIER : je redis ce que j'ai dit en commission sur la nécessité de revaloriser les quotients et Madame CORMIER l'a pris en compte pour l'année prochaine.

Madame CORMIER : je n'ai pas dit pour l'année prochaine, j'ai dit la nécessité de le faire régulièrement.

Tarification des camps – année 2026

Madame CORMIER, Adjointe responsable de la Commission Enfance-Jeunesse-Vie scolaire-Affaires sociales, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF en 2020, la commune organise depuis 2023 des camps pour répondre à un besoin de développement des services aux familles.

Ce nouveau service apprécié des familles bonchampoises sera reconduit pour 2026, avec la possibilité pour des enfants hors commune de compléter certains camps.

La participation financière des familles à ces séjours sera établie suivant leur quotient familial.

Lieu des camps	Quotient A	Quotient B	Quotient C	Quotient D	Quotient E	Quotient F	Quotient G	Quotient H Hors commune	Quotient I Hors commune
Mayenne ou limitrophe 3 jours	149 €	135 €	126 €	113 €	97 €	81 €	68 €	183 €	173 €
Mayenne ou limitrophe 5 jours	250 €	225 €	211 €	188 €	162 €	137 €	114 €	305 €	287 €
Bord de mer 5 jours	312 €	281 €	264 €	233 €	204 €	171 €	143 €	382 €	360 €

Il vous est proposé :

- d'autoriser l'organisation de camps pour 2026,
- d'adopter cette tarification.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame CORMIER : nous avons un camp amérindien à Brûlon pour les CM2, un camp déconnexion à la Jaille-Yvon pour les 6^{ème} et 5^{ème} et un mini-camp mer où la destination n'est pas complètement arrêtée pour les 4^{ème} et 3^{ème}. Les tarifs ont également été augmentés de 1,5%.

Vente des caveaux

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération expose le rapport suivant :

Par délibération du 8 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'extension du cimetière communal.

56 caveaux de 2 places ont été construits et peuvent maintenant être vendus.

La délibération du 6 novembre 2025 fixe les tarifs des divers frais funéraires et le prix de vente des nouveaux caveaux a été calculé suivant le coût de revient réel, sans que la commune ne puisse réaliser un profit financier.

Il vous est proposé :

- D'approuver la création d'un service « vente de caveaux », ce bien étant assujetti à la TVA au taux normal

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : la loi prévoyait d'avoir un budget annexe pour la gestion de ces caveaux et après information auprès de la trésorerie, il suffit de créer un service sur notre budget principal, ce qui sera beaucoup plus simple.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce qu'il y a de la vétusté appliquée sur ces biens, car il est indiqué pas de profit financier et vente au coût réel.

Monsieur TRIQUET : effectivement si des travaux devaient être affectés directement, le coût réel pourrait être revu ainsi que la tarification, ce n'est pas interdit. Ce ne sont pas des investissements donc il n'y a pas d'amortissement ni de dépréciation.

Monsieur POISSON : ce sont des concessions trentenaires minimum, donc elles doivent logiquement résister. Nous avons décidé de créer ces 56 caveaux pour éviter d'abimer les allées en béton désactivé et également respecter l'alignement des concessions car nous avons de plus en plus de soucis. Pour le moment, il reste encore des emplacements dans l'actuel cimetière ainsi que dans l'ancien.

DETR 2026 : rénovation bâtiments

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DETR 2026, des opérations peuvent bénéficier de financements de l'Etat dans la rubrique : transition énergétique.

La collectivité a déjà engagé une première phase de rénovation énergétique avec le remplacement de l'ancienne chaudière à gaz du bâtiment accueillant l'école maternelle et le centre de loisirs municipal par une chaudière à granulés bois.

Les travaux présentés constituent une seconde étape visant à réduire les consommations, améliorer le confort thermique et la qualité de l'air, répondre aux normes actuelles, et réduire les dépenses de fonctionnement. L'économie d'énergie attendue est estimée à 50%.

Plan de financement :

Dépenses : Estimatif des travaux	166 600 € HT
Recettes : DETR 2026	66 640 €
Autofinancement	99 960 €

	166 600 €

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat par le financement de ce projet dans le cadre de la DETR 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : cette délibération est initiée à la base avec un audit énergétique réalisé en 2023 qui avait pour objet de programmer le phasage du remplacement de la chaudière à bois et à voir quels sont les niveaux à atteindre pour aller vers les économies d'énergie qui sont phasées sur un programme à 10 ans réparti de 2030 à 2050. Il y a eu 3 scénarios présentés avec des coûts très importants pour atteindre le maximum attendu en 2050 d'économies d'énergie. Nous avons au sein de la commission fait travailler notre ingénierie pour trouver un équilibre financier et avoir un programme qui tienne la route sans atteindre l'objectif final attendu au niveau légal mais quelque chose qui nous permette d'améliorer nos économies sur les dépenses énergétiques et réduire les gaz à effet de serre. Ce quatrième scénario a identifié quelques postes en plus de la chaudière bois qu'il fallait travailler et c'est dans ce sens que la DETR 2026 est présentée avec un programme de rénovation d'isolation des rampants sous toiture, de remplacement des ballons d'eau chaude électriques très consommateurs, l'implantation d'une ventilation simple flux dans l'espace maternelle et de travailler aussi sur tout ce qui est régulation de chauffage qui est désuet aujourd'hui donc qui permettra normalement d'améliorer effectivement notre contribution énergétique en réduisant notre consommation et au-delà de cela en réduisant notre émission en CO2 à hauteur de 89% par rapport à aujourd'hui. En gain, nous avoisinerons les 57% d'économie.

Monsieur PERTHUÉ : les travaux sont prévus à partir de quand ?

Monsieur PELLOQUIN : rien n'est encore arrêté, il faut déjà valider cette orientation. Le programme sera engagé dans le courant de l'année 2026.

Dénomination de rues : lotissement « Le Plessis Sauvage »

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports, expose le rapport suivant :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 mars 2024.

Suite à la création du lotissement « Le Plessis Sauvage », il est nécessaire d'attribuer des noms de rues.

Il vous est proposé :

- rue du Plessis Sauvage
- rue Simone Veil
- rue Camille Claudel
- rue Marie-Louise Bézier
- rue Renée Gilles
- rue Jeanne Courcelle

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il faut reprendre cette délibération suite à la modification du permis d'aménagement. Il n'y a pas de nouveaux noms, simplement des impasses qui sont devenues des rues.

Monsieur PERRIER : sur ce nouveau plan, il y a des modifications significatives notamment 2 immeubles en face le Parc Saint Georges.

Monsieur PELLOQUIN : c'est une projection du lotisseur sachant que lui ne fait que des aménagements fonciers et cela n'induit pas de constructions pour l'heure. Ce sont des emplacements qu'il dédie à du collectif qui ont été revus par rapport au premier PC puisque les deux bâtiments principaux de 50 logements étaient adjacents à l'axe principal végétalisé Nord-Sud alors que là nous retrouvons une trame plutôt Est-Ouest des deux parcelles qui recevraient du logement social.

Monsieur PERRIER : on n'en sait pas plus ?

Monsieur POISSON : non. La loi impose 20% de logements sociaux sur le lotissement, donc là-dessus il n'y a pas de problématique. Bâti Aménagement a rencontré des difficultés pour atteindre le pourcentage de lots réservés pour pouvoir démarrer les travaux car ce sont les parcelles les plus grandes qui étaient demandées et il n'y en avait pas suffisamment et les parcelles les plus petites ne portaient pas. D'où cette modification de permis pour faire davantage de petites maisons sur des petites parcelles en bande, visant un public sénior ou jeune, et garder une densité pour faire des parcelles plus grandes. Ce qui a fonctionné car il en a davantage en réservation. Il a déplacé complètement en bas les espaces des deux immeubles prévus en logements locatifs, maintenant ça reste à définir sous quelle forme : l'espace est gardé, il y aura un nombre de logements minimum de 20%. Il nous a prévenu qu'il faisait 45 logements locatifs sur la partie en haut en face du stade derrière l'ancienne entreprise Oger et je lui ai dit que ce n'était pas prévu comme cela. On n'a pas à densifier uniquement par du logement social, il y a possibilité sûrement de faire autre chose dans cet espace en collectif, peut-être privé. On a vu que dans le centre-ville ça s'est vendu très vite, là on est tout près du centre également, des gens peuvent être intéressés. On ne souhaite pas une concentration de logements sociaux au même endroit, il y a une autre offre à travailler. Il doit donc revenir vers nous.

Monsieur PERRIER : j'avais participé à la rencontre avec la société pour la présentation du projet qui était plutôt bien passée auprès des habitants. Là, le projet change et les inconnus peuvent poser des questions. Je ne dis pas qu'elles sont justifiées ou non puisqu'on ne connaît pas la réalité mais je pense qu'il faut passer par une nouvelle phase d'information avec les modifications.

Monsieur POISSON : comme pour le projet présenté, les haies sont conservées, les espaces de circulation douces, la piste cyclable le long de la rue du Maine. Les travaux devraient commencer par le haut du lotissement. Bâti Aménagement doit revenir vers nous donc on en reparlera.

Convention implantation de 2 bornes IRVE par la société E TOTEM

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports expose le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-37

Vu le Code de l'énergie,

Vu la délibération n° 2023-70 du comité syndical du Territoire d'énergie Mayenne en date du 19 décembre 2023 approuvant le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques de la Mayenne

Vu la délibération n° 2025-65 du bureau syndical du Territoire d'énergie Mayenne en date du 29 septembre 2025 approuvant la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de l'AIP IRVE 2025 avec les communes et E TOTEM.

Territoire d'énergie Mayenne s'est engagé en 2014 dans le déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire Mayennais, à la suite du transfert de compétence de la compétence IRVE « installation et exploitation des infrastructures de recharges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » des communes mayennaises.

Aujourd'hui, le syndicat dispose de 68 bornes de recharge dont 51 bornes normales, 7 bornes rapides, 3 super chargeurs.

En lien avec la loi d'orientation des Mobilités, Territoire d'Energie Mayenne a validé en décembre 2023 son schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE), afin d'anticiper l'augmentation de la vente des véhicules électriques et d'accélérer le déploiement des IRVE sur l'ensemble du territoire.

Une des actions stratégiques de ce schéma est de stimuler et coordonner l'offre privée en lançant un appel à initiative privée (AIP) sur le domaine public à l'échelle départementale.

Cet AIP permet l'occupation du domaine public après consultation et sélection des opérateurs de recharge de véhicules électriques.

Après consultation, Territoire d'énergie Mayenne a attribué l'appel à initiative privée à la société E-totem (42 000 St Etienne)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine communal pour une durée de 15 ans, en vue de l'implantation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur les sites suivants :

- 1, Rue des Sports
- 2, Impasse du Maine

Le VOLET 1 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, conclu entre l'opérateur E-totem, la commune et Territoire d'énergie Mayenne, a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles E-totem va déployer les installations de recharge de véhicules électriques sur le domaine public. Elle comporte notamment :

- La liste des sites et le calendrier de déploiement ;
- L'entretien et le suivi des ouvrages ;
- Les assurances et les responsabilités ;
- Le montant des redevances d'occupation du domaine public ;

- La restitution du domaine public ;
- Les modalités de résiliation de la convention.

Le VOLET 2 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, conclu entre la commune et Territoire d'énergie Mayenne, a pour objectif de définir les modalités dans lesquelles sera réalisée l'assistance de la Commune par le Syndicat dans l'exécution de l'occupation du domaine public.

Territoire d'énergie Mayenne aura pour missions au travers cette convention de :

- Conseiller ;
- Contrôler le déploiement des IRVE ;
- Contrôler le respect de la destination du domaine public (implantation et exploitation des IRVE) ;
- Contrôler les installations et matériels déployés ;
- S'assurer que la Société respecte ses obligations en matière d'assurance ;
- Participer aux opérations de restitution du domaine public ;
- Réaliser le suivi économique et financier de la convention d'occupation du domaine public ;
- Encaisser la redevance d'occupation du sol versée par la société et de reverser l'intégralité de cette redevance déduction faite d'un montant forfaitaire de 84€/an et par point de charge.

Cette convention a une durée prévisionnelle de 15 ans.

Propositions :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les VOLETS 1 ET 2 de la convention pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants aux VOLETS 1 ET 2 de cette convention

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : cette délibération vient dans la réflexion de TE 53 de vouloir développer des bornes IRVE au sein du département. Ils ont pris contact avec les collectivités afin d'identifier les potentielles zones pour installer ces bornes. La commune s'est inscrite pour être dans la dynamique et proposer des bornes de recharge tant pour les bonchampoises mais surtout pour des gens de passage avec la proximité de la RD57 notamment. 160 zones ont été identifiées dans une douzaine de communes. TE53 a lancé une consultation et la société E-TOTEM de la région lyonnaise a été retenue pour ces implantations. Pour Bonchamp, 2 endroits ont été retenus : un au niveau de la rue des Sports, dans l'angle du parking face à la salle de danse, avec l'implantation d'une borne avec 2 possibilités de recharge normale et la deuxième zone dans l'impasse du Maine avec l'implantation d'une borne avec 2 possibilités de recharge rapide.

Monsieur POISSON : ces bornes viendraient en complément de celle déjà implantée aux Angenoises Sa moyenne d'utilisation est d'une charge par jour. Ecomarché devrait également en installer sur son parking, ce qui fera une offre globale sur la commune.

Monsieur PERRIER : je me félicite d'avoir au moins une recharge rapide sur la commune.

Monsieur PELLOQUIN : les zones d'implantation seront identifiées sur les applications.

Monsieur PERTHUE : impasse du Maine, beaucoup de véhicules stationnent pour le co-voiturage, il faudra bien matérialiser les zones au sol.

Monsieur PELLOQUIN : c'est le protocole d'installation : il y a la borne et le périmètre de 2 places longitudinales.

Monsieur POISSON : le stationnement est respecté aux Angenoises, il n'y a pas de véhicules autre que les véhicules électriques sur ces places.

Monsieur PERRIER : l'installation est prévue quand ?

Monsieur PELLOQUIN : à priori fin de 1^{er} trimestre 2026.

Dérogation exceptionnelle relative au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile et autres commerces de détail

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », dans ses articles 241 et 250, a modifié le régime des dérogations pouvant être accordées par le Maire pour l'emploi des salariés le dimanche dans les commerces de détail, défini par l'article L,3132-26 du Code du Travail.

Le nombre de dimanches autorisés passe de 5 à 12. La décision quant au nombre de dimanches accordés et quant à leur date est prise par le Maire, mais désormais après avis du Conseil Municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Chaque année devra être arrêtée, par délibération, la liste des dimanches pour l'année suivante (article 250 de la Loi Macron). Cela signifie qu'il ne pourra pas en être rajouté, cette disposition devant préserver la vie dominicale des salariés. Pour chaque date retenue, un arrêté sera pris après consultation des organisations syndicales (employeurs et salariés).

Il vous est proposé :

- de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les commerces de détail de la branche automobile relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval les dimanches :
 - 18 janvier 2026
 - 15 mars 2026
 - 22 mars 2026
 - 14 juin 2026
 - 11 octobre 2026
- de déroger exceptionnellement au repos dominical dans les autres commerces de détail relevant du territoire de la ville de Bonchamp-lès-Laval le dimanche :
 - 20 décembre 2026
 - 27 décembre 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : il s'agit d'une délibération annuelle.

Installation classée pour la protection de l'environnement TECHNI INDUSTRIE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Une consultation du public va se dérouler du mercredi 17 décembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, concernant la demande d'enregistrement présentée par la société TECHNI INDUSTRIE, en vue de régulariser la situation administrative de son établissement implanté Rue Charles de Gaulle – ZA de la Chambrouillère sur la commune de Bonchamp-lès-Laval (53960).

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit être consulté sur ce projet et émettre un avis.

Après avoir délibéré sur ce projet, le Conseil Municipal émet :

Un avis Favorable à la majorité : 4 contre : Messieurs PERRIER-BOURÉ-PERTHUÉ, Madame MILLE.

Monsieur POISSON : Techni-industrie a des mises aux normes à faire dans le cadre de leur activité et une consultation va se dérouler du 17 décembre au 14 janvier. La consultation n'est pas encore ouverte mais on doit émettre un avis au maximum dans les 15 jours après la clôture et nous n'avons pas de réunion avant le 5 février, c'est pour cela que l'on propose d'émettre l'avis maintenant. L'évolution de l'activité amène à demander un enregistrement dans la classe supérieure des ICPE, c'est surtout lié à l'activité peinture. Avant COVID, 20% de leurs pièces étaient peintes sur site et le reste était externalisé et maintenant c'est 80% des pièces qui sont faites sur place. Pour cette activité, ils utilisent plusieurs produits comme de l'huile pour les machines, des peintures et solvants. Cette modification les engage dans 4 phases de travaux pour assurer la pérennité du site pour les 15 prochaines années. La démarche a déjà été engagée il y a plusieurs années mais ils ont eu une défaillance du cabinet d'ingénierie industrielle qui avait été retenu et il a fallu trouver un autre partenaire. Le dossier est suivi par la DREAL et le SDIS donc les choses vont se mettre en conformité et pour ces raisons on vous propose d'émettre un avis favorable.

Monsieur PERRIER : nous, on propose de ne pas voter sur cette demande. C'est un dossier d'enregistrement et on n'a pas accès, sauf venant à la consultation qui n'est pas ouverte, au dossier donc déjà ça pose question. Quand on recherche sur le site de la Préfecture, ce n'est pas une mise aux normes qui est faite à la demande de l'industriel, ce sont des mesures conservatoires demandées par la Préfecture avec des échéances précises, donc ça mérite d'être regardé d'un peu plus près. Il y a eu défaillance de l'entreprise, ce n'est pas dramatique, je constate simplement je ne vais pas faire le procès de l'industriel, mais il y a un problème. On n'a pas le dossier d'enregistrement et on donnerait un avis favorable, en tout cas nous, nous ne le donnerons pas dans les conditions actuelles. Ça ne veut pas dire qu'après étude du dossier, ce ne soit pas bien et je pense que de toutes façons ce sera mieux que dans la situation actuelle mais franchement avec une entreprise qui est borderline des fois, il faut mieux atteindre que tout se passe correctement avant de donner un avis favorable. Je pense en plus que s'il y a un avis favorable donné aujourd'hui, légalement, je ne suis pas sûr qu'il ne sera pas pris comme avis favorable.

Monsieur PELLOQUIN : là, il s'agit d'un avis sur la mise à jour du dossier d'enregistrement vis-à-vis de la Préfecture. Suite à la défaillance de l'entreprise qui n'a pas été au terme de l'instruction du dossier d'enregistrement, Techni-industrie relance le processus afin de déposer et de faire valider en Préfecture leur dossier pour que leur dossier soit enregistré en tant qu'enregistrement. Il y a 3 seuils pour les ICPE : les installations soumises à déclaration, à autorisation ou à enregistrement. Techni-industrie régularise l'enregistrement, c'est donc un enregistrement de pièces administratives et le niveau enregistrement va induire au regard des activités qu'ils ont à faire en mises en conformité. On ne va pas se prononcer sur le programme des travaux de mise en conformité, c'est le travail des instances compétentes comme la DREAL et le SDIS.

Monsieur TRIQUET : nous avons un dossier qui est enregistré depuis 2008 en tant qu'ICPE dans la catégorie qui convenait à l'époque et qui permettait d'exercer dans des conditions antérieures. Là nous avons une demande d'enregistrement dans la nouvelle configuration liée à l'évolution de l'activité de l'entreprise.

Monsieur PERRIER : les bras m'en tombent. Pourquoi faire une consultation dans ces cas-là, pourquoi ouvrir un dossier de demande d'enregistrement avec consultation publique et une procédure qui permette de donner son avis. Là, en fait, vous nous dites que ce n'est pas à nous de la faire et on doit donner un avis favorable.

Monsieur POISSON : nous sommes dans un acte légal.

Monsieur TRIQUET : nous avons le dossier en mairie, est-ce qu'il est consultable avant la date ?

Monsieur QUENTIN : il est consultable par les élus puisqu'il est à l'ordre du jour. Si le conseil municipal n'émet pas d'avis ce soir, la décision est réputée favorable.

Monsieur POISSON : il s'agit d'une consultation du public et non d'une enquête publique, donc les délais sont courts et notre calendrier de réunions ne correspond pas aux dates.

Monsieur PERRIER : nous n'avons pas accès au dossier sur le site de la Préfecture car la consultation n'ouvre que le 17 décembre. Avoir une décision réputée favorable car le conseil n'a pas donné d'avis, soit, ce sont les procédures administratives, par contre donner un avis favorable sur un dossier qu'on n'a pas et qui n'est pas consultable, là non.

Monsieur POISSON : si, il était consultable par les élus.

Monsieur BOURÉ : pour compléter les propos de Michel Perrier, il y a quand même eu une visite en mars 2025 et la Préfecture a constaté la présence de flux métalliques sans dispositif de rétention, des déchets de peinture contenant des solvants organiques, pollution des sols, des futs présentant des traces de corrosion importante.

Monsieur TRIQUET : dans ces conditions, je ne vois pas comment on peut avoir un avis défavorable sur une évolution qui va permettre de sécuriser le site.

Monsieur PERRIER : on ne propose pas un avis défavorable, on propose de ne pas donner d'avis favorable aujourd'hui, ce n'est pas la même chose.

Monsieur POISSON : si on ne donne pas aujourd'hui, on ne le donnera pas. Nous avons un problème de délai et les dates ce ne sont pas nous qui les donnons.

Monsieur PERTHUÉ : est-ce que l'on sait pourquoi Techni-industrie n'avait pas fait tous ces enregistrements avant et pourquoi il y a autant de défaillances.

Monsieur TRIQUET : je suis allé chez Techni-industrie à l'improviste et j'ai demandé à voir le référent qui est cité dans le dossier. Après la défaillance du cabinet d'ingénierie, ils ont mis un certain temps à retrouver un partenaire qui pouvait les suivre sur le site actuel car la plupart des cabinets d'ingénierie qu'ils avaient pu consulter leur conseillait de s'implanter sur un nouveau site, ce qui a généré quelque temps de recherche et des années de mise en œuvre pour faire du neuf dans du vieux.

Monsieur PERTHUÉ : l'inquiétude est également que Techni-industrie est proche du lotissement de la Chambrouillère.

Monsieur TRIQUET : c'est pour ça qu'il est important de ne pas retarder les mises aux normes et de mettre en sécurité les choses. Les voiries sont conséquentes et représentent un gros paquet du programme pour l'accès des services de secours que ce soit à l'avant ou à l'arrière du site.

Compte-rendu réunion Novembre 2025

Commission ENFANCE -JEUNESSE- SOLIDARITE

Présents : Mmes Ralu AF., Garnache L. , Viellepeau V., Duval K. , Pinçon N., Lecourt R., Lechat J., Cormier J., Mrs Perrier M., Bahon S.,
Excusés : Perthué M., Dabouineau V.,

CAPUCINE – RPE

- Spectacle de Noël pour les enfants fréquentant Capucine et pour les enfants accueillis par les A.M le 17 Décembre en matinée avec la compagnie « CIRKLE »
- Commande des Agendas Nounous pour chacune des Assistantes maternelles en activité

GRAINES DE MALICE

- Fréquentation moins importante depuis la rentrée scolaire.
- Mise en ligne du PEDT avec en présentation une fiche récapitulative

JEUNESSE

- Fréquentation plus importante de l'activité mercredi créatif
- Présentation des camps

	Tranches d'âge	Dates	Logement	Restauration	Activités payantes	Others	Nombre de jeunes	Coût du séjour/jeune (hors transport individuel)	Tarif de base 2025 (12 J.)	Nombre d'animateurs
Mini-camp Amériindien	CM2	Du 8 au 10 juillet Soit 2 nuitées	Les Tipis du bonheur de vivre Chemin du Parc Laigneau 72350 BRULION - Hébergement en tipis - Temps de trajet 45 minutes	Gestion libre	- Atelier musique/percussions (1h30) - Rencontre avec les chiens-loups - Veillée (histoire amérindienne, danses, chants, contes et légendes) - Déroulement des ateliers : - L'habitat (montage d'un tipi, visite du grand tipi) - La nature et le monde qui nous entoure (activités et jeux ludiques)	- Préparation des repas, vaisselle, courses alimentaires - Baignade - Fabrication de pirogues à rames - Veillées : - Loup Garou de Thiercevaux - Chamailliers grillées / Grand jeu	16	132,48 €	133,00 €	2 1 titulaire 1 vacataire
Mini-camp Déconnexion	6ème 3ème	Du 29 juin au 3 juillet Soit 4 nuitées	Eco-village Anjou Sport Nature Route de la Mayenne 49220 La Jaille-Yvon Hébergement sous tentes tolées Temps de trajet 45 minutes	Gestion libre	- Accrobranche - Fun archery - Géolyball - Stand up paddle - Roh Lénale - Chasse aux trésors	- Préparation des repas, vaisselle, courses alimentaires - Veillées	24	198,59 €	222,00 €	3 1 titulaire 2 vacataires
Mini-camp Mer	4ème 3ème	Du 24 au 28 août Soit 4 nuitées	Camp de Vacances Société des familles Royseau 17 rue du Lièvre - Le Cormier 44770 La Plaine sur Mer - Hébergement en dur - Temps de trajet 2h45	Gestion libre	Devis en cours (activités nautique, accrobranche, chat à voile)	- Préparation des repas, vaisselle, courses alimentaires - Veillées	16	277,00 €	277,00 €	2 1 titulaire 1 vacataire

Tarification 2025

- Afin de réactualiser les tarifications en fonction des quotients familiaux il est proposé une augmentation de 1.5% sur l'ensemble des tranches existantes.
- Une nouvelle tarification pour l'espace Jeunes permettant un accueil sur une activité de courte durée soit un 50% du tarif de la ½ journée

L'Adjointe responsable,

J.Cormier

Commission SCOLAIRE – RESTAURATION

Réunion du 27 Novembre 2025

Présents : J. CORNIER - N. PINCON - R. LECOURT - K. DUVAL - M. PERTHUE - M. PERRIER - AF. RALU - L. GARNACHE - V. VIELLEPEAU - S. BAHON
Excusés : M. PERTHUE - V. DABOUNEAU

CREDITS ET SUBVENTIONS 2026

■ SCOLAIRE

► CREDITS 2026

ECOLE BONO CAMPO		
249 élèves au 1er janvier 2026		
somme/élève	2025	2026
Fournitures matériel	35,50 €	35,50 €
BCD	5,00 €	5,00 €
Petit matériel	4,50 €	4,50 €
Transports sorties A/R pédagogiques/ Classe	120,00 €	100,00 €
Pharmacie / école	130,00 €	150,00 €
transport piscine pour les CP ET CE1		

ECOLE MATERNELLE		
121 élèves au 1er janvier 2026		
somme/élève	2025	2026
Fournitures	35,00 €	35,00 €
Matériel pédagogique		
BCD	4,50 €	4,50 €
Livres de prix pour FIN de Scolarité	4,00 €	4,00 €
Entrées spectacle	4,00 €	4,00 €
Transports sorties A/R pédagogiques/ Classe	150 € COMMISSION 120 €	150,00 €
Pharmacie / école	120,00 €	120,00 €
transport piscine pour les GS		

► SUBVENTIONS 2026

pas de classe découverte 25 % du budget
Plafond 5 000 €

deux projets à destination des élèves classe ULIS

Projet HANDI CHEVAL 600 €

Projet Chaîne Alimentaire 255 €

projet culturel (1/3 des classes 400 €/classe soit 1600 €)

11 classes

séance théâtre LAVAL 220 €

entrée et transport pour 2 classes CE1-CE2 et CE2
(53 élèves)

séance musicale Théâtre LAVAL

Pour 110 élèves 7 classes CM 700 €

séance musicale Théâtre LAVAL 400 €

Pour 92 élèves Classes de CP et CE1

Abonnement E PRIMO 2,52 €/élève
2 832,00 €

► TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2026

Demandes des écoles

ECOLE BONO CAMPO	
changement méthode lecture CP	610 €
changement méthode lecture CE1 et de questionnaire le monde (à prendre dans le montant fournitures)	650 €

petit matériel 400 €
(à prendre dans le montant fournitures)

Projet environnement 1 000,00 €

Travail autour des petites bêtes et du jardinage
(élevages en classe, intervention apiculteur, achat matériel)

projet culturel (1/3 des classes 400 €/classe soit 800 €)

5 classes

projet d'embellissement de l'entrée de l'école 800 €

mosaïste

Abonnement E PRIMO 2,52 €/élève
1 350,00 €

Abonnement annuel au logiciel (hibouthèque)

45 €/an

ECOLE MATERNELLE	
renouvellement matériel de motricité (tapis et modulaires en mousse très abîmés) (à prendre dans le montant fournitures)	1 000 €

dans l'ordre de priorité

★ 2 Bancs fixes sur le plateau sportif

★ 4 tables de pique-nique pour les cours

★ mobilier pour la classe 12

7 000 €

dans l'ordre de priorité

★ imprimante laser couleur

★ achat d'une poussette canne pour enfant en difficulté à se déplacer

★ changement du système lavabo + robinetterie dans la classe des TPS PS et des autres classes

★ portes des classes du fond du couloir à vérifier

★ revêtement sous structure petite cour à revoir

★ tracés sur la cour des petits (à faire dans les 2 écoles)

★ changement ou réparation cabane cour petits

★ rideau bureau direction

★ Rideaux ignifugés placard ludothèque

★ photocopieur couleur avec restriction des copies

★ plan puriannuel de peintures

★ peinture du couloir des grands

★ structure jeux, en remplacement du ressort refusé en 2024

œuvres en bronze à enlever ou déplacer (pas possible, fait partie de la construction, œuvre culturelle)

■ RESTAURATION

ecole maternelle

aspirateur balai

700 €

budget graine

nettoyeur vapeur pour l'annexe

■ TARIFICATION

la commission a validé l'augmentation de 1,5 % des tarifs restauration pour l'année 2026

L'Adjointe Responsable
Janick LECHAT

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04, 06/05, 05/06, 28/08, 16/10 et 13/11/2025, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 05/12, 16/01, 27/02, 03/04, 15/05, 12/06, 03/07, 04/09, 09/10, 06/11 et 04/12/2025, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 08/01, 05/02, 12/03, 01/04, 14/05, 04/06, 09/07, 27/08, 15/10, 05/11 et 10/12/2025, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 18/11/2025,

Préambule

Présentation du rapport de développement durable, 3 objectifs principaux :

- ☐ Outil de transformation des politiques publiques
- ☐ Outil d'accompagnement au changement en interne et complémentaire à d'autres démarches,
- ☐ Outil d'évaluation des politiques publiques.

Projet alimentaire territorial rappel du contexte

- ☐ Un fonds d'aide en accord avec l'ambition du PAT :

" Le PAT soutient et développe une agriculture durable, de proximité, solidaire et créatrice d'emplois "

- ☐ Une enveloppe financière de 60 000 € à destination des PME agricoles, associations, coopérative, société d'intérêt collectif, etc.

- ☐ Le fonds d'aide soutient la promotion exclusive des produits de qualité bénéficiant d'un signe officiel de la qualité et de l'origine : agriculture biologique

1. Projet de délibération - Fonds d'aides MIAM 2025 et 2026 – Présentation des projets 2025 et 2026. Point sur les projets 2024.

Biodiversité & environnement

2. Projet de délibération –Subvention FEDER –Laval Agglo a approuvé le plan d'action TEN-contrat nature « Territoire Engagé pour la Nature » le 25 novembre 2024 en conseil communautaire. Le plan d'actions s'étend sur une durée de 3 ans (2025-2027).

La Région porte une partie du financement de ce plan à travers le Contrat Nature. L'animation conjointe du dispositif TEN avec l'Office français de la biodiversité n'étant plus d'actualité, Laval Agglo est engagé dans le plan d'actions qui porte le nom de "Territoire Engagé pour le Vivant-contrat nature". Pour répondre à l'action 3: Animer le plan d'actions Biodiversité; à l'action 5: Sensibiliser et éduquer à la préservation de la biodiversité; et à l'action 8: Rendre la ville aux espèces-trame biodiversité urbaine; Laval Agglo sollicite une subvention FEDERITI.

Climat & Énergies

3. Projet de délibération - Ombrières photovoltaïques en autoconsommation collective patrimoniale.

Installation ombrières photovoltaïques sur 4 sites / 830 kWc:

- ☐ Aquabulle,
- ☐ Piscine St Nicolas,
- ☐ Hôtel d'entreprises La Gravelle,
- ☐ Pôle Loiron Ruillé

Maîtrise d'ouvrage : Laval Agglomération

Conduite d'opérations : Laval Agglomération – direction des bâtiments durables

Maîtrise d'œuvre: ALTEREA INGENIERIE

Entreprises, groupement : Énergie de Loire / Jousselin Construction / PFK Construction

• Coût travaux : 1 234 612€ HT

• Valorisation de l'énergie : autoconsommation collective patrimoniale avec un périmètre étendu :

- ☐ Avec cette opération d'autoconsommation, la majorité de l'énergie est réinjectée dans la boucle d'autoconsommation.

Ainsi, le surplus ne représente plus que 10% de l'énergie produite.

- ☐ Objectif visé : autoconsommation à 100% en intégrant l'usine des eaux, la STEP,...

Déchets et économie circulaire

4. AAP prévention : attribution des subventions.

5. Point d'information marchés (CAO le 12-11-25)

- attribution du marché tri

- attribution du marché transfert/traitement des déchets des déchèteries.

• Marché constitué de 4 lots:

Lot 1: Location de caisson set de contenants, transport des déchets vers les exutoires de traitement,

Lot 2: Traitement de déchets non dangereux (hors déchets enfouis/incinérés et végétaux), soit cartons, gravats, bois,
Lot 3: Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets dangereux (hors filière Eco DDS)

Lot 4: Traitement de végétaux et leurs refus

• Appel d'offres ouvert

• Montants maximum annuels de 620 000€HT/lot1; 110 000€HT/lot2; 160 000€ HT/lot3; 300 000€HT/lot4

• Durée du marché: 4 ans (2 ans, reconductible 2 fois 1an)

6. Point d'information: marché de reprise du papier.

Le papetier propose un nouveau contrat tripartite au 01/01/2026 avec un prix plancher revu à la hausse (93€ la tonne au lieu de 83€ actuellement). Ce contrat aura une durée de 3ans, renouvelable 2 fois un an.

En 2024, 1 469,2 tonnes de journaux magazines ont été reprises par Norske pour la somme de 154 616,20€ (soit un cours moyen de 105,24€ la tonne).

GEMAPI

7. Rapports annuels des syndicats de bassins

• Travaux de restauration du lit et des berges

Ruisseau du Fresne à St Jean sur Mayenne et ruisseau de la beulottière au Bourgneuf la Forêt

• Travaux de restauration des zones humides et de la continuité écologique

Restauration d'une mare à Ahuillé et ruisseau de la Morinière à Changé

• Effacement de 3 plans d'eau sans usage à Montjean et restauration des zones humides

Eau

8. Projet de délibération – Tarifs 2026 des services publics d'eau potable et d'assainissement.

V - CULTURE

Elues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 13/11/2025,

1 Association POC POK – Avenant à la Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de 2025

Signature de la Convention le 21/09/2025 pour le versement de la subvention d'investissement dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

Ajout de matériel complémentaire afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité des activités de l'association : matériel informatique pour la salle, matériel d'électroménager et de cuisine pour la salle, mobilier pour la salle, réalisation de travaux de comptoirs bas adaptés aux personnes en situation de handicap.

Etablir un avenant à la convention ; pas d'impact sur la subvention de 15 000 € allouée par délibération n°127/2025 du Bureau Communautaire du 7 juillet 2025.

2 Soutien exceptionnel de l'Etat (DRAC) à la création et à la résidence d'artistique pour les Compagnies d'Art de la Rue

La DRAC souhaite apporter un soutien financier à la collectivité afin d'accompagner la création et la résidence artistique de compagnies œuvrant dans le domaine des Arts de la Rue. Ce partenariat vise à favoriser l'émergence et la diffusion de formes artistiques dans l'espace public tout en renforçant la présence de la création contemporaine au cœur des territoires. Le retrait des financements de la Région à la fin de l'année 2024 a conduit à la suspension du projet CNAREP sur le territoire de Laval Agglomération.

Malgré cette situation, la DRAC exprime sa volonté de maintenir son soutien financier en faveur de la création et des résidences artistiques sur le territoire.

Le soutien financier de la DRAC s'élève à hauteur de 50 000 €.

3 RÉSEAU LA BIB : Convention établie entre Laval Agglomération et l'Université du Mans – Projet SAE

L'automne des médiathèques 2025 a pour thème l'écologie. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été mises en place par les bibliothèques du territoire.

Le réseau LA Bib a présenté dans ce projet, le spectacle « La part des choses » de la Compagnie lavalloise Bretelle et Garance. Les deux artistes ont présenté leur spectacle et/ou des ateliers voix dans 13 structures du territoire sur une tournée de 15 jours à vélo. Le spectacle a été joué à Bonchamp le vendredi 17 octobre.

Il est proposé aux étudiants de l'IUT MMI de Laval (Métiers du Multimédia et de l'Internet spécialité création graphique) de réaliser un web doc retraçant cette initiative artistique.

Ce web doc sera restitué aux portes ouvertes de l'établissement en janvier 2026 ainsi que sur le portail du réseau "La Bib".

Une convention de projet Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAE) sera établie entre la collectivité et l'Université du Mans via la délégation de l'Institut Universitaire de Technologie de Laval afin de définir les modalités de ce partenariat

4 Convention établie entre Laval Agglomération, la ville de Laval et le lycée Immaculée Conception classe ULIS PRO

La classe ULIS PRO du Lycée Immaculée Conception va collaborer avec le service des Archives mutualisé Laval/Laval Agglomération afin de confectionner des poids de conservation, servant à maintenir à plat les documents iconographiques. Une convention tripartite sera établie afin de définir les modalités du partenariat

5 Cartographie des diffusions "hors les murs"

La cartographie des diffusions "Hors les murs" est un outil de pilotage conçu pour visualiser et analyser l'ensemble des actions culturelles programmées sur le territoire. Ce projet propose une représentation synthétique et dynamique du travail mené sur les cinq dernières années (2021/2025).

Objectifs principaux

- Visualiser la répartition territoriale des actions programmées.

- Offrir un outil lisible et complet recensant toutes les actions "Hors les Murs".

- Permettre un suivi comparatif par saison, mettant en évidence la montée en puissance progressive des diffusions.

- Donner la possibilité de filtrer par structure, par année ou par commune.

Intérêts de la cartographie

Faciliter la compréhension de la répartition géographique des actions.

Rendre visible les zones déjà investies et celles encore inoccupées.

Permettre de mieux valoriser le travail réalisé auprès des élus grâce à un support visuel et représentatif.

Rendre la carte publique auprès des élus.

Sujétions

Ajouter des informations relatives aux équipements disponibles dans chaque commune, faciliter la diffusion des spectacles, en intérieur comme en extérieur. Intégrer les actions et projets de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

Mettre en place un questionnaire destiné aux collectivités afin de recenser les équipements adaptés à un spectacle.

Ce document pourra être diffusé auprès des élus présents à la réunion de ce jour.

6 Estivales 2025

Les communes retenues pour 2026 : Laval, Nuillé-sur-Vicoin, St-Jean-sur-Mayenne, Ahuillé, Olivet, Port-Brillet, Bourgon et le Bourgneuf-la-Forêt.

7 Festival des Nuits Mayenne

Entrammes et La Chapelle-Anthenaise sont les deux villes retenues en complément de Laval pour accueillir un spectacle du Festival des Nuits de la Mayenne en 2026.

8 Contrat Territoire - Lecture Atelier Charte Verte

Un atelier écriture d'une Charte verte des médiathèques a été proposé par la Bibliothèque Départementale de la Mayenne et organisé par le réseau "la Bib" au sein du territoire le 25 septembre 2025.

Cette charte a pour vocation de fixer les principes communs, de guider les équipes dans leurs choix d'affirmer publiquement l'engagement du réseau en matière de développement durable.

VI - SPORTS

Élus siégeant : Jérémy LEROUX, Patricia CHOPIN

Séances des 06/05, 10/06 et 21/10/2025, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 20/02, 11/03, 07/04, 05/05, 10/06, 25/08, 13/10 et 03/11/2025, **pas de compte-rendu ou pas de séances**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 18/11/2025,

FINANCES

- 1- **BUDGETS 2026** : Objectifs : cadrage des recettes et dépenses au plus juste dans un contexte d'incertitudes soit dépenses +1,6% et recettes +1% par rapport au BP 2025. La fiscalité resterait inchangée. La capacité d'investissements resterait forte à 64 m€. 4 objectifs politiques caractérisent le budget :
 - a. Poursuite des politiques d'atténuation et adaptation climatiques
 - b. Tenir le cap de la transition des mobilités
 - c. Garantir la soutenabilité du développement de la politique de l'eau
 - d. Promouvoir l'attractivité et la cohésion du territoire.
- 2- Budget principal :
 - a. Dépenses : augmentation de 1,1 m€ (1,6%) soit total dépenses 70,5 m€ dont la plus significative 0,96 m€ concerne les frais de personnel (dont 550k de cotisations CNRACL). Les subventions aux Budgets annexes sont stables à 7,6 m€ (dont 5,6 m€ au BA Transport) -
 - b. Recettes : progression atone des recettes à données constantes (notamment en taux de fiscalité)
 - c. Investissements : Total investissements de 30,7 m€ dont seulement 7,7 m€ concerne de nouveaux projets, le reste étant lié à des projets antérieurs à terminer (13,8 m€) ou investissements récurrents (9m€).
- 3- Budgets annexes
 - a. BA transport : caractérisé par de lourds investissements (8 m€),
 - b. BA déchets : augmentation des charges absorbée à fiscalité constante,
 - c. BA eau : augmentation forte des charges dont 750k lié au nouveau marché de P.S ; l'achèvement de l'usine des eaux doit s'effectuer sans dépassement de budget,
 - d. BA Assainissement : augmentation cout prestataire (idem eau) 750k sur le nouveau marché,
 - e. BA Bâtiments : baisse significative de loyers – d'où nécessité de subvention d'équilibre BP,
 - f. BA Terrain : clôture travaux dépollution site Port-Brillet,
 - g. BA Laval Virtual Center : ras,
 - h. BA Parc Grand Ouest : lancement travaux viabilisation (2,6 m€ sur 2026 sur APCP),
 - i. BA Plateforme ferroviaire : ras.
- 4- Dette : En cours fin 2025 de 87 m€, hors nouveaux emprunts, la dette serait de 78 m€ fin 2026 ; selon les emprunts d'équilibre à inscrire au BP de 17 m€, la dette passerait à 95 m€. Les ajustements seront réalisés après reprise des reports de résultats via un budget supplémentaire et selon les besoins réels nets de subventions.
- 5- AP/CP : ajustements dont programmes significatifs : Bus + 7,1 m€ et station épuration 575k ; clôture des AP

- anciennes (PLH 2011-2018 et Aides à la pierre 2012-2017),
- 6- Taux imposition 2026 : maintien des taux 2025 pour un produit attendu de 16 550 000 €,
 - 7- Taux TEOM : reconduction à 8,1%
 - 8- GEMAPI : proposition d'un produit fiscal attendu de 390 k€
 - 9- Attributions de compensation provisoire : reconduction des montants 2025 soit 8 105 350 € en fonctionnement et 590 000 € en investissements.

RESSOURCES HUMAINES

- 10- Mise à jour Tableau des Emplois Permanent : ajustements techniques sans impacts de postes.
- 11- Emploi fonctionnel suite au départ DGS : modification poste pour les 2 DGA ayant pris en charge les missions, création d'un emploi fonctionnel de DGST (sans impact sur la masse salariale).
- 12- Participation employeur à la Protection Social Complémentaire (PSC) Santé : proposition d'une participation mensuelle variable (entre 15 et 21 €) selon la rémunération de l'agent.
- 13- Adhésion socle de compétence CDG 53- convention pluriannuelle – baisse du taux de cotisation de 0,044% à 0,033%.

COMMANDES PUBLIQUES

- 14- Groupement de commandes travaux Avenue de Chanzy : La Ville de LAVAL prendra en charge la partie sud de la zone travaux et Laval Agglomération prendra en charge la réalisation de la piste cyclable partie Nord.
- 15- Groupement de commandes pour étude préalable pour déploiement de Terres de Sources sur Mayenne Communauté et Laval Agglomération.

POLITIQUES PUBLIQUES

- 16- Crématorium : Révision des tarifs pour 2026 selon formule contractuelle : baisse théorique de 0,3%, cet écart est non significatif aussi il est proposé de maintenir le tarif actuel.

IX - CONSEIL D'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

Elu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 13/11/2025,

- Tarifs 2026

	Eau potable			Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3		Part fixe	Part variable en € HT / m3
Bonchamp	60.729	0 à 40 m3: 1.190	37.587		0 à 40 m3: 1.273
		40 à 100 m3: 1.252			40 à 100 m3: 1.432
		100 à 1000 m3: 1.293			100 à 1000 m3: 1.494
		> 1000 m3: 1.337			> 1000 m3: 1.541

- Projet de budget 2026

- Pour le budget eau potable :

Ceci concernant les "opérations spécifiques" qui passaient de 100 000 à 310 000 €. La différence est due :

- * à la mise en place de compteurs de sectorisation (120 000 €)

- * aux aménagements d'une station de refoulement et d'une station d'alerte sur la Mayenne (100 000 €)

- Pour le budget assainissement :

Pour le matériel industriel (stations & réseaux), de 380 000 € à 788 000 €. La différence est due principalement à :

- * l'augmentation de la réhabilitation d'armoires électriques et automatismes (revamping) : de 50 000 € à 130 000 €
- * réhabilitation de postes de relèvement de 120 000 € à 380 000 €.

- Règlement de service
- Présentation synthétique du schéma directeur AEP
- Protocole transactionnel dans le cadre du contentieux TDV
- Convention de groupement d'achat avec Mayenne communauté pour la mise en place d'une étude préalable au déploiement de Terres de Sources
- Renouvellement des conventions d'achat et de vente d'eau en gros avec les Communautés de Communes d'Ernée et du Pays de Craon
- Subvention de l'association Ambohimad pour l'année 2025 - Convention

- Délibérations pour le conseil communautaire :

- Demande de subventions AELB et Département
- Conventions de vente d'eau et d'achat d'eau en gros avec la communauté de communes d'Ernée
- Conventions de vente d'eau et d'achat d'eau en gros avec la communauté de communes du Pays de Craon
- Modifications du règlement de service
- Subvention 2025 Ambohimad
- Protocole d'accord transactionnel entre TDV et Régie des Eaux dans la cadre du contentieux des redevances assainissement (2011-2014)

- Délibération pour le conseil d'exploitation

- Tarifs 2026 eau et assainissement
- Protocole d'accord transactionnel entre TDV et Régie des Eaux dans la cadre du contentieux (2011-2014)

- Convention de groupement d'achat avec Mayenne communauté pour la mise en place d'une étude préalable au déploiement de Terres de Sources

X - COMITÉ de PILOTAGE Parc & Échangeur Grand Ouest

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 20/10/2025.

Point d'étape Parc & Échangeur Grand Ouest

LMA présente les avancées récentes du projet :

- Obtention des principales autorisations administratives.
- Recrutement du nouveau groupement de maîtrise d'œuvre.

Présentation premiers avancements de la maîtrise d'œuvre Parc Grand Ouest

- 1- Enjeux écologiques et biodiversité
Étude de la suppression de la nouvelle RD131 afin de limiter l'artificialisation des sols.
- 2- Stationnement
La maîtrise d'œuvre présente les nouvelles orientations :
 - a. Création d'emplacements poids lourds au sein des aménagements de la ZAC, hors lots cessibles ;
 - b. Création de quelques emplacements pour véhicules légers ;
 - c. Suppression des emprises dédiées au stationnement mutualisé, la demande en stationnement dépendant du type d'entreprises à venir.
- 3- Redécoupage des lots cessibles
Nouvelle proposition de découpage des lots cessibles, permettant d'optimiser les impacts environnementaux et de gagner 4 192 m² de cessibles.
- 4- Nouveau chemin rural et desserte en transport en commun
Importance d'intégrer la question de la desserte en transport avant la phase de commercialisation.
- 5- Voirie
Le département rappelle la nécessité de maintenir un accès le plus court possible entre la RD131 et le giratoire de l'autoroute.
- 6- Articulation avec la loi Climat & Résilience
Laval Agglo dispose d'une enveloppe d'artificialisation de 128 ha dont 90 seraient mobilisés pour le PGO.
- 7- Espace-test agricole et Tiers-lieux alimentaire
La Fléchardière est ajoutée au périmètre du PGO.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : comptes-rendus de la réunion du 27 novembre.
 - **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : Sports : le 21 novembre : soirée des trophées du bénévolat et des sportifs, le 23 novembre : cross corpo de Techni-industrie, fuites récurrentes dans la salle D, remise des trophées de la ville la plus sportive des Pays de Loire le samedi 13 décembre.
Urbanisme : fin des travaux du quartier des fleurs, sanitaires du centre-ville en cours de réhabilitation, début des travaux à la résidence autonomie.
Monsieur POISSON : les 33 logements de la résidence sont comptés comme logements locatifs sociaux et à ce titre une subvention peut être accordée par Laval Agglomération à hauteur de 4000 € par logement, ainsi qu'une aide complémentaire de la commission habitat pour l'isolation thermique et l'importance de ce bâtiment dans le cadre du vieillissement de la population. Le plan May'ainés va également apporter une aide par logement. Nous devrions donc avoir une part intéressante de subventions sur ce dossier.
Monsieur PERRIER : c'est dans quel cadre du règlement ces 4000 € par logement ?
Monsieur POISSON : l'aide à la réfection des logements communaux. Il y a très peu de communes concernées sur l'ancienne Laval Agglo, c'est plus sur le Pays de Loiron.
 - **Commissions Culture-vie associative-communication** : Culture : divers arbres de Noël aux Angenoises. Communication : compte-rendu de la réunion du 8 décembre : distribution du magazine les 7 et 8 janvier, Conseil municipal des jeunes du 10 décembre : bilan de l'année 2025 et projets 2026. Atelier des lutins du Père Noël le 18 décembre à 18H30.
Monsieur POISSON : pour le conseil municipal des jeunes, il faut qu'on repose les choses pour qu'ils puissent poursuivre leur action.
 - **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Compte-rendu du COPIL sur le parc grand Ouest du 20 octobre et celui du 11 décembre.
Monsieur POISSON : le parc grand ouest est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission transition économique du 8 janvier.
 - **Monsieur TRIQUET** : lors du dernier copil pacte financier fiscal, les derniers calculs sur le reversement de la taxe foncière sur le bâti économique ont été validés suite à ma demande. Pour Bonchamp cela représente 5000 € en notre faveur. Il était important de remettre les bonnes bases car plus on va avancer dans le temps et plus le delta risque d'être conséquent. Nous aurons davantage à reverser en 2026 pour le foncier 2025 car nous avons une évolution significative de notre foncier perçu.
- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 5 février 2026 à 20H30.
 - La séance est levée à 22H05.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

